



COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le 25/01/2023

ID : 030-213003064-20230119-022023B-DE

2023/04

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°02/2023

Date convocation	: 13/01/2023
Nombre de conseillers en exercice	: 14

Présents	: 8
Votants	: 9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique GALI -

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Régis COMBERNOUX - Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Paul MARTIN à Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL

Secrétaire de séance : Thierry FERRAND.

Objet : Refacturation à l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO – mise en place d'un parafoudre Eglise St Julien de Salinelles.

Vu l'article L 1111-1 et suivant du code général des collectivités territoriales,

Vu l'intervention à l'église Saint-Julien de Salinelles, en date du 28 juillet 2022, par l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO, de l'installation d'un chauffage ;

Compte tenu lors de cette installation de la dépose du parafoudre existant, et remplacement, par cette même entreprise, sans autorisation de la commune ;

Vu l'intervention à l'église Saint-Julien, en date du 17 octobre 2022, par la société CAMPA, prestataire de service, mandatée par la commune, pour le contrôle des installations : horloge et protection foudre dans les bâtiments communaux ;

Vu le compte rendu et constat de la société CAMPA du retrait de leur matériel posé en 2019 : parafoudre monophasé, qui était aux normes compte tenu des installations électriques de l'église de l'époque, et non adapté à la nouvelle installation de chauffage ;

Envoyé en préfecture le 24/01/23

Reçu en préfecture le 24/01/23

Affichage le 25/01/23

ID : 030-213003064-20230119-022023B-DE

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le 25/01/23

ID : 030-213003064-20230119-022023B-DE

Vu l'offre de prix en date du 24 novembre 2022, d'un montant de 595,98 € T.T.C. envoyée par la société CAMPA pour remplacer le matériel hors normes par un parafoudre général type 1+2 triphasé.

Considérant que la commune n'avait pas donné autorisation à l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO pour changer le parafoudre, mais uniquement le chauffage à l'église St Julien de Salinelles.

Considérant le courrier du 06 décembre dernier, dans lequel la commune demande à l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO de prendre à sa charge les frais de remise aux normes.

Considérant le mail en date du 17 décembre 2022 de l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO accepte de prendre les frais de 595,98 € T.T.C. à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

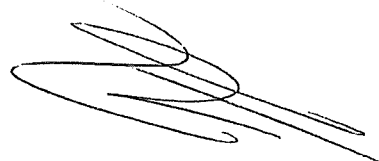
- **DECIDE** de refacture les travaux de pose d'un parafoudre à l'église St Julien de Salinelles à l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO pour la somme de 595,98 € T.T.C.
- **DIT** que titre de recette est émis au nom l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO pour la somme de 595,98 €.
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'entreprise E.E.A. Laurent CALBO

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/01/23
Reçu en préfecture le 24/01/23
Affichage le 25/01/23
ID : 030-213003064-20230119-022023B-DE